

219C0830
FR0004031763-DIV09

22 mai 2019

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

COHERIS

(Euronext Paris)

Le 21 mai 2019 ont été annoncées les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat que la société ChapsVision envisage de déposer sur les titres de la société COHERIS¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres COHERIS sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué diffusé le 21 mai 2019 par la société COHERIS.